

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Décision du Maire n°03-24 présentée au conseil municipal du vingt-six juin deux mil vingt-quatre

Le vingt-six juin deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 20 juin 2024****Date de mise en ligne : 27 juin 2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline		X	Martine LAUGE	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	Anne GOUVET	
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Didier SALAT	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia				X
SABLÉ	Corentin		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE Dit MILHET	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Stéphane LEYDERT est candidat

Stéphane LEYDERT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Décision**Décision n° 03-24 : Fixation des tarifs du Bistrot du Pradeau**

Le Maire de la Commune de Gelos,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22.
- Vu la délibération 2020-10 « Délégations permanentes du conseil municipal au Maire » du 16 juin 2020.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différents produits proposés par le Bistrot du Pradeau.

DÉCIDE

Art 1 - De rajouter les tarifs ci-dessous, à compter du 07/06/2024 comme suit :

• Verre de Sangria	4 €
• Carafe 1.5 L Sangria	16 €
• Bière Bouteille du mois 33cl	6 €
• Menu Festif 4 (15 pers minimum et sur réservation)	40 €
• Menu Festif 5 (15 pers minimum et sur réservation)	65 €
• Apéritif + Vin Menu 4	15 €
• Apéritif + Vin Menu 5	35 €
• Apéritif festif + 2 canapés	7 €
• Eau Gazeuse 1L	4.5 €
• Menu à emporter Plat/Dessert	12 €
• Assiette festive	13 €
• Eau Plate 50 cl	3 €
• Soft/Soda 33cl	3 €
• Jus de Fruits 20 cl	3 €

Art 2 – De modifier les tarifs ci-dessous, à compter du 01/07/2024 comme suit :

• Bière Bouteille – Blonde 33cl	6 €
• Bière Bouteille – Blanche 33cl	6 €
• Bière Bouteille – Ambrée 33cl	6 €
• Bière Bouteille – IPA 33cl	6 €
• Vin Rouge Rio Navajas - Bouteille	22 €
• Vin Rouge Domaine Berthoumieu (Madiran)- Bouteille	26 €
• Vin Blanc Sec Villa Blanche - Bouteille	22 €
• Vin Blanc Sec La Contré - Bouteille	26 €
• Vin Blanc moelleux Sauney - Bouteille	30 €
• Vin Blanc moelleux Chambre d'Amour - Bouteille	22 €
• Vin Rosé La Vie en Rose - Bouteille	20 €
• Vin du mois - Bouteille	20 €
• Vin du mois - verre	4.5 €
• Vins de pays (cubi 10 L) Blanc/Rosé/Rouge - verre	3 €
• Vins de pays (cubi 10 L) Blanc/Rosé/Rouge – 1/4	3.5 €
• Vins de pays (cubi 10 L) Blanc/Rosé/Rouge – 1/2	6 €
• Vins de pays (cubi 10 L) Blanc/Rosé/Rouge – 1 L	12 €
• Apéritif du Bistrot - Kir – Verre	5 €
• Eau Plate 1.5 L	4 €

- Menu – Entrée/plat ou Plat/Dessert 15 €
- Menu – Entrée/Plat/Dessert 18 €

Art 3 – De supprimer les tarifs ci-dessous, à compter du 01/07/2024 comme suit :

- Bière Bouteille – Desperados 5 €
- Bière Bouteille – Moritz 5 €
- Eau 75 cl 2.50 €
- Petit déjeuner entreprise 10 €
- Menu forfait entreprise 35 €
- Poisson à partager (pour 2 personnes) 40 €
- Beignets 1 €
- Compote – gourde 1 €
- Bonbons sachet 1 €
- Sucette 0.50 €
- Viennoiserie 1.50 €
- Dessert du Chef 6.00 €

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Ainsi présenté les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LEYDERT Stéphane

